

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 10 octobre 2024

**II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION
GENERAL**

**2.3.4 – Demande de prolongation de l'accréditation des licences
professionnelles « Métiers du BTP » et « Techniques du Son et de l'image » en
collaboration avec l'UCO à l'IUT de Laval**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire, n°CFVU
2024_09_26 / 31, et portant sur l'approbation de la demande de prolongation de
l'accréditation des licences professionnelles à l'IUT de Laval, en collaboration avec
l'UCO ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en
séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 0 abstention, 18 voix pour et 3 voix contre, la demande de prolongation de l'accréditation des licences professionnelles « Métiers du BTP » et « Techniques du Son et de l'image » en collaboration avec l'UCO à l'IUT de Laval. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 17 octobre 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 35

DELIBERATION

De la Commission de la Formation et Vie Universitaire

☞ **Séance du 26 septembre 2024** ☛

Accréditation IUT Laval – Licence Professionnelle UCO – 3 ans vers 6 ans

LE MANS UNIVERSITÉ
(Document en annexe)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

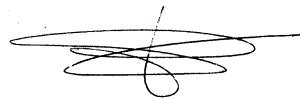
- VU** le code de l'Éducation et notamment son Art. L712-6-1
VU la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- **Adopte à la majorité : 15 POUR 0 CONTRE 2 ABSTENTION (s)**

Le Mans, le 26 septembre 2024,

Pour le Président de l'Université,
Le Vice-Président de la CFVU,


Sylvain DURAND

IUT de Laval
52 rue des Drs Calmette et Guérin
BP 2045
53020 Laval Cedex 9

Objet : Accréditation HCERES


Madame, Monsieur

En lien avec l'audit d'accréditation HCERES et en appui des éléments fournis par M. Jean- René Ladurée, je souhaite souligner la qualité des échanges que nous avons avec les équipes de l'UCO Laval dans le cadre des jurys et des conseils de perfectionnement des Licences Professionnelles Métiers du BTP et Techniques du Son et de l'Image.

La Licence Professionnelle métiers du BTP est unique sur le territoire et bénéficie d'un soutien très important des entreprises du secteur qui sont force de propositions dans les conseils de perfectionnement. Je souligne d'ailleurs que les représentants de ces entreprises soutiennent sans faille la recherche de l'exigence académique de cette formation en particulier en ce qui concerne les éléments pédagogiques transversaux (rédactionnel, usage du numérique, pratique de l'anglais).

La licence Professionnelle Techniques du Son et de l'Image a fait l'objet d'un important travail de refonte pour la professionnaliser davantage tout en permettant son accès à un plus grand nombre d'étudiants. Son programme et ses débouchés ont été discutés en complémentarité avec notre formation de BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet

C'est pourquoi je soutiens sans réserve la volonté commune de poursuivre un partenariat autour de ces 2 formations.


Le Directeur
De l'IUT de Laval
Laurent POISSON

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du renouvellement de l'accréditation HCERES, nous vous adressons la présente lettre d'intention qui reprend les éléments mis en œuvre, afin de répondre aux remarques émises en 2022 au sujet des LP Métiers du BTP et Techniques du Son et de l'Image.

- Concernant le pilotage des formations par Le Mans Université :

L'impact majeur du pilotage par l'Université du Mans se matérialise notamment par le fait que Monsieur Laurent Poisson, directeur de l'IUT de Laval, préside le conseil de perfectionnement des deux formations visées et que nous répondons régulièrement et favorablement à toutes ses demandes de modifications ou d'adaptation tant dans des domaines comme les modifications de maquette, les besoins de recrutement ou encore la question de la soutenabilité de la formation. Le courrier joint par ce dernier à cette lettre d'intention vous confirmera que ce pilotage est concret et pleinement opérationnel et que cette collaboration se déroule dans les meilleures conditions possibles.

En ce qui concerne la mise en place de compétences pédagogiques et l'implication d'enseignants et enseignants-chercheurs de Le Mans Université, il y a quelques mois, nous avons entamé une démarche de recrutement ciblé en transmettant des annonces à Le Mans Université afin de proposer à des enseignants de dispenser des enseignements sur notre campus. Nous espérons que la concrétisation de cette démarche prendra forme à la rentrée prochaine. Ce lien se matérialise également par le fait que tout en étant directeur de l'UCO Laval, je suis vacataire pour Le Mans Université dans le cadre d'un DU dans le domaine de la Généalogie Successorale et mis en œuvre sur le site du Mans.

- Concernant spécifiquement la LP Métiers du BTP :

Le nombre de docteurs dispensant des enseignements dans cette filière faisait défaut. Depuis 2022, le nombre de docteurs recrutés n'a eu de cesse d'augmenter, tout en tenant compte des spécificités très professionnalisante de cette filière. Ainsi, entre 2022 et 2024, ce nombre a augmenté de 400 %, même si nous sommes conscients que cette proportion doit encore fortement évoluer. La proposition de cours à des enseignants de Le Mans Université, ainsi qu'à des enseignants de d'autres universités, devrait participer à cette progression déjà positive. Pour plus d'informations sur cette formation, nous joignons à cette lettre les compte-rendu des conseils de perfectionnement des années 2022 et 2023. Ces deux documents vous permettront d'observer la démarche engagée, afin de mieux répondre à vos attentes. Le rapport à la recherche reste un sujet important à mettre en œuvre dans le cadre d'une formation qui se voulait originellement très professionnalisante. J'ai ainsi demandé à la coordinatrice de cette formation de se rapprocher notamment de la faculté DEG du campus lavallois de Le Mans Université pour travailler à la mise en œuvre de projets qui mettrait en lien le BTP et le droit.

- Concernant particulièrement la LP Techniques du Son et de l'Image :

La situation de ce diplôme est différente. Faute de candidature suffisante, il a été décidé de ne pas l'ouvrir en 2023-2024, ni en 2024-2025. Constatant que les modalités proposées ne répondaient peut-être plus aux attentes des étudiants, une réflexion a été engagée en partenariat avec Le Mans Université pour réorganiser cette formation. Elle sera dorénavant proposée en 2 années (entrée L2) et la 2^e année (c-a-d la L3) se fera en alternance. Ce changement est l'occasion de l'établissement de relations avec des MCF et des laboratoires français et étrangers. De même, ce diplôme sera dorénavant géré par un enseignant-chercheur et non plus par un professionnel. Son recrutement est en cours. Ce profil impactera nécessairement celui de l'équipe qu'il devra constituer dans les semaines à venir.

En somme, nous avons une volonté claire et affirmée de poursuivre et intensifier les relations déjà établies avec Le Mans Université et avec les universités françaises en général. Ainsi, à titre d'exemple, au-delà de ces 2 diplômes, j'incite actuellement mes collègues à être forces de proposition pour de colloques ou journées d'études communes (Ex. : avec la fac de droit de LMU).

Jean René LADUREE

Directeur UCO Laval